

irrémissible, sur cette terre, a argumenté à son tour, dans son sermon, M. l'abbé Lambert. Dieu a fait sa part pour nous en guérir, en nous donnant son fils. Jésus, par sa passion et par sa mort, nous a mérité le pardon et la grâce. Seulement, à l'action de Dieu, il faut joindre la nôtre. Il faut que nous terminions en nous, disait saint Paul, ce qui manque à la passion du Christ. Des actes que nous devons faire pour nous réhabiliter et remettre en grâce, moyennant les mérites du Sauveur, le premier, c'est l'aveu de nos fautes, et l'orateur sacré annonce qu'il va parler de la confession sacramentelle en nous disant comment elle est naturelle, nécessaire et salutaire.

I

La première qualité de l'aveu confessionnel, dit le prédicateur, est sa conformité avec les exigences de l'esprit et du cœur.

L'intelligence humaine, après la faute, devient hésitante. Il se produit chez elle un malaise mental : l'inquiétude de l'esprit. Personne n'est juge dans sa propre cause. Il faut chercher en dehors de soi la réponse à un si grave problème, la solution désirée. Le prêtre a seul autorité pour juger la conscience, et comme il n'est pas doué d'intuition miraculeuse, il ne jugera pas sans connaître et ne connaîtra pas sans entendre. Celui, par conséquent, dont l'intelligence demeurera sciemment douteuse ou fautive et refusera de chercher ou d'avouer la vérité, sera seul à se guider et se confiera à sa propre sagesse. Il méritera l'anathème de l'Écriture : " Malheur à celui qui est seul ! "

Le cœur humain a aussi besoin d'aveu. C'est du cœur que viennent les pensées et les désirs mauvais. C'est aussi de lui que doit procéder la volonté de s'avouer coupable — la bouche

n'étant que l'organe, est d'ailleurs un moyen de détruire le remède à la paix que le jour où ils rimentent cela les prient de parler, disent aux échevins de leur cachot, dévoile et les détails de leurs

L'aveu est en second lieu, dit M. l'abbé Lambert, puisqu'il républicain l'Église. Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous forme de tribunal, a prononcé ces paroles : c'est-à-dire une action de confession ou de rétention : c'est-à-dire une confession pure, entière, si elle est libre, libre, souveraine ; de la confession, la confession manque. Le prêtre, investi de l'autorité de Jésus-Christ, a voulu être pénitent. Il a choisi la confession, et, à défaut du verbe, la confession est libre et facile à la vérité. L'Église de son côté a voulu être pénitent. Christ en affirmant la confession, elle n'a pratiquement existé. Pénitent, au secret ; mais le mot de confession, à l'église de Latran prescrivait la confession, le devoir, la confession, le décret aux Arméniens,